

Retraite d'un agent public

Les informations disponibles à partir de cette page détaillent les principales règles concernant la retraite des fonctionnaires et des contractuels des 3 fonctions publiques. Ces éléments sont présentés à titre d'information, et ne suffisent pas à estimer la date de votre départ à la retraite, ni le montant de votre future pension. Pour toute information concernant votre cas personnel, consulter le site officiel Info-Retraite ou adressez-vous à votre administration.

Avant la retraite

Rachat des années d'études

Âge de départ à la retraite

À partir de quel âge pouvez-vous partir à la retraite ?

Retraites anticipées

Retraite anticipée pour carrière longue

Retraite anticipée pour handicap

Préretraite amiante

Retraite progressive

Retraite à taux plein

Pension de retraite à taux plein

Retraite de base

Montant de la retraite

Durée d'assurance retraite

Cumul emploi – retraite

Retraite complémentaire

Retraite complémentaire des fonctionnaires (RAFP)

Retraite complémentaire des contractuels (Ircantec)

Questions –

Réponses

- Emplois publics de catégories active et sédentaire : quelle différence ?
- Jusqu'à quel âge peut-on travailler dans la fonction publique ?
- Retraite de base d'un agent public : quelle différence entre le taux plein et le taux maximum ?
- Les primes sont-elles prises en compte pour la retraite des agents publics ?
- Qu'est-ce que la décote ?
- Qu'est-ce que la surcote ?
- Comment les enfants sont-ils pris en compte pour la retraite de l'agent public ?
- Comment faire sa demande de retraite ?
- Un ancien fonctionnaire qui devient invalide a-t-il droit à une retraite pour invalidité ?
- À quelle retraite a droit un contractuel devenu fonctionnaire ?
- Un fonctionnaire ayant 3 enfants peut-il encore partir en retraite plus tôt ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Retraite d'un salarié du secteur privé

Pour en savoir plus

- Foire aux questions – La réforme des retraites dans la fonction publique

Source : Ministère chargé de la fonction publique

- Info-retraite

Source : Groupement d'intérêt public "Union retraite"

- Retraites des fonctionnaires de l'État

Source : Service des retraites de l'État (SRE) – Ministère chargé des finances publiques

- Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

- Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

Source : Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFFP)

- Ircantec

Source : Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec)

Comment faire si...

Je prépare ma retraite

Services en ligne

- [Mon compte retraite](#)
Téléservice
- [Espace numérique sécurisé des agents publics de l'État \(Ensap\) : compte retraite](#)
Téléservice
- [Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État, d'un magistrat ou d'un militaire, au titre de l'invalidité](#)
Formulaire
- [Demande de majoration pour enfants de sa pension présentée par un fonctionnaire de l'Etat, un magistrat ou un militaire retraité](#)
Simulateur
- [Votre espace personnel : Ma retraite publique](#)
Téléservice



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)